



Commune de Burtigny

Burtigny, le 23.09.2026

## **Dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel avis**

### **Restrictions sur la consommation d'eau potable du réseau communal**

(la consommation d'eau provenant de sources privées n'est pas concernée)

Au vu de la période sèche en cours, **la Municipalité demande à la population de faire preuve de responsabilité en consommant l'eau avec parcimonie.**

Pour cela, nous vous demandons d'éviter :

- l'arrosage des pelouses, zones herbeuses et plates-bandes d'ornement
- tout arrosage automatique, sauf les systèmes au goutte-à-goutte
- le remplissage de piscine, spa et jacuzzi (l'ajustement des niveaux d'eau dans les installations bâchées ne pose pas problème)
- les nettoyages extérieurs de véhicules, terrasses, cours, etc
- les bains

Pour soulager la consommation d'eau du réseau, l'eau non-potable des fontaines du village peut être utilisée pour arroser les potagers, etc.

**Si cela ne suffit pas, des mesures plus restrictives seront prises.**

La Municipalité